



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

**Le nouveau *Guide de bonnes pratiques en viticulture* :
un outil phare pour le secteur**

Québec, le 15 mars 2017 - Les efforts investis depuis plusieurs décennies pour réussir la culture de la vigne sous notre climat ont porté fruit et la présence de nombreux vignobles dans le paysage rural québécois en témoigne. Pour contribuer au développement durable du secteur viticole et aider les vigneron·ne·s à identifier les pistes d'amélioration des pratiques en vigueur dans leurs vignobles, un collectif réunissant une quinzaine d'experts de la vigne au Québec a récemment publié le *Guide de bonnes pratiques en viticulture*.

« En optimisant et en améliorant leurs pratiques dans une philosophie de développement durable, les vigneron·ne·s peuvent améliorer leur productivité et la qualité de leurs raisins, ce qui aura une influence positive sur la rentabilité et sur la pérennité de leur entreprise, sur la qualité des vins et sur l'environnement », explique l'agronome Evelyne Barriault, conseillère en arboriculture fruitière et viticulture au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et auteure principale du guide. « Par cet outil concret qu'est le *Guide de bonnes pratiques en viticulture*, nous invitons d'abord les vigneron·ne·s à évaluer leurs pratiques de viticulture durable en remplissant des grilles d'autoévaluation », précise-t-elle. Au moyen de 114 questions, ces grilles interactives permettent d'identifier les forces et les faiblesses d'un vignoble en matière de gestion du sol, de gestion du vignoble, de gestion des maladies, de gestion des pesticides et de formation continue. L'autoévaluation est basée sur un système de pointage qui tient compte du niveau de risque économique et/ou environnemental des pratiques utilisées et de la priorité à accorder à leur amélioration. C'est en s'appropriant ensuite les bonnes pratiques qui sont documentées et détaillées dans le guide que les vigneron·ne·s peuvent établir un plan d'action. La facilité de mise en œuvre et le coût relatifs des améliorations sont également estimés pour guider les viticulteurs dans leur démarche.

La conduite de la culture (taille, effeuillage, épamprage, rognage, éclaircissage, etc.) et la protection hivernale étant déterminantes pour l'équilibre entre la vigueur des vignes, le rendement et la qualité des raisins, ces pratiques occupent une place prépondérante dans l'outil. Le chapitre sur la gestion des maladies, quant à lui, est axé sur la gestion intégrée des

maladies de la vigne, un mode de gestion devenu incontournable, mais qui commande encore d'être bien informé. Pour ce qui est du chapitre sur la gestion des pesticides, il constitue un rappel efficace des bonnes pratiques en la matière.

Le *Guide de bonnes pratiques en viticulture* et ses grilles d'autoévaluation ont été réalisés grâce à une aide financière du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire, un programme issu de l'accord Cultivons l'avenir 2 conclu entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le projet a également bénéficié de l'appui des viticulteurs et de partenaires du secteur, dont [Dubois Agrinovation](#).



Pour en savoir plus, consultez le catalogue du CRAAQ au www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/guide-de-bonnes-pratiques-en-viticulture/p/PVIG0101

- 30 -

Source : Danielle Jacques, agronome
Chargée de projets aux publications et aux communications
418 523-5411 poste 304
djacques@craaq.qc.ca